

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8e/113-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS AU CRDP D'ALSACE ET AUX ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES


La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des collèges et des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

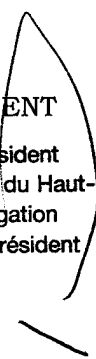
APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) attribue les subventions suivantes, dans le cadre des crédits inscrits au chapitre 65, nature 65738 du budget départemental :
 - CRDP d'Alsace : 63 000 €
 - Maison Centrale d'ENSISHEIM : 5 275 €
 - Maison d'Arrêt de COLMAR : 1 281 €
 - Maison d'Arrêt de MULHOUSE : 2 592 €
- 2) autorise le Président du Conseil Général à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant joint en annexe au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 01 MARS 2007
Publication 02 MARS 2007.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS



LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH